



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIAIA
WATCHMAKING METROPOLIS

Annexe 1

Version du 23.07.2014

Note interne

de : René Barbezat
à : Pierre-André Monnard
concerne : **ESTIMATION DES RECETTES FISCALES 2014 ET 2015
SITUATION A FIN JUIN 2014**

0000000 PREAMBULE

Chapitre rédigé à partir des prévisions de la BCV à fin mai 2014 ainsi que sur le commentaire économique trimestriel – Mai 2014 – C. Jeanrenaud, Professeur d'économie publique, Université de Neuchâtel.

DE MIEUX EN MIEUX, MAIS ENCORE TEINTÉ D'INCERTITUDES

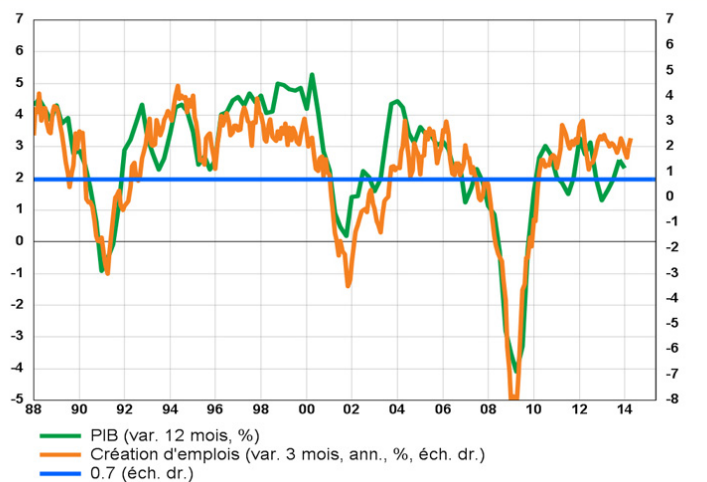
La croissance devrait gagner en intensité ces prochains mois dans le sillage d'une économie américaine dynamique. Le profil de croissance de la zone euro continuera de s'améliorer, graduellement, pour autant que le BCE réussisse à atténuer les craintes désinflationnistes. Face à l'embellie qui se dessine, la Suisse continuera de tirer son épingle du jeu, accélérant même par rapport à 2013, quand bien même certaines décisions populaires engendrent quelques incertitudes. A court terme, c'est de Chine que proviendront les risques conjoncturels les plus importants.

Dans l'immédiat, cette dynamique mondiale plus rassurante ne générera guère de pressions inflationnistes et permettra aux banques centrales occidentales de maintenir au plancher leur taux d'intervention. Deux risques pourraient faire dérailler notre scénario: une croissance chinoise qui continuerait de se modérer et, en seconde partie d'année, une reprise trop dynamique aux Etats-Unis se traduisant par une progression des prix inquiétante pour les autorités monétaires.

En résumé

- **Monde: accélération de l'activité après un début d'année hésitant; croissance s'approchant graduellement de la norme**
 - Etats-Unis: nette amélioration du marché de l'emploi sans pressions inflationnistes
 - Chine: manque de dynamisme de la croissance; endettement élevé
 - Europe: accélération de la croissance, freinée par la morosité du marché du travail; risques déflationnistes
- **Suisse: accélération de la croissance**
 - Consommation domestique soutenue par le faible coût du crédit
 - Amélioration des exportations
- **Politique monétaire et évolution des taux**
 - Taux d'intervention au plancher, bas niveau des taux jusqu'à l'automne

Etats-Unis: la croissance bénéficiera de l'embellie de l'emploi



La croissance des pays développés a quelque peu marqué le pas en début d'année dans le sillage du coup de froid qu'ont connu les Etats-Unis, de la mollesse de la croissance chinoise ou des difficultés structurelles de certains pays émergents. Ce manque de tonus ne devrait toutefois être que temporaire et l'amélioration graduelle de la reprise n'est pas remise en question. Si l'on en croit les prévisionnistes de l'OCDE, la croissance gagnera en amplitude ces prochains mois tout en restant inférieure à la norme lors des phases d'expansion du cycle conjoncturel. Ces perspectives sont de bon augure, mais elles ne doivent pas occulter le fait que les incertitudes restent virulentes en Chine.

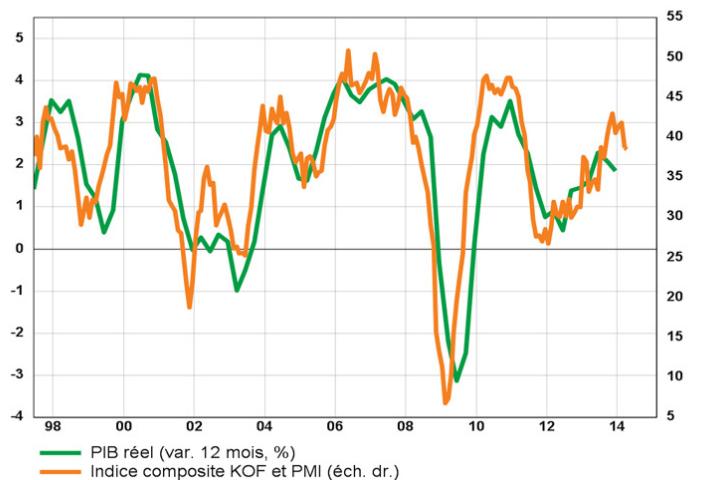
La croissance américaine a été très faible en début d'année (+0,1% au premier trimestre), pénalisée par des conditions météorologiques déplorables, par une moindre contribution des stocks et par l'absence de rebond des dépenses du gouvernement. Ces conditions défavorables ne devraient pas se reproduire de sitôt. Les indicateurs conjoncturels pointent majoritairement vers une accélération de l'activité. La confiance des ménages et des entrepreneurs s'améliore et les coûts de financement restent bas. L'embellie de l'économie américaine est particulièrement sensible sur le marché du travail (importante baisse du taux de chômage), élément particulièrement réjouissant puisque la consommation des ménages représente près des 70% du PIB américain. Elle pourrait ainsi pousser la hausse du PIB vers les 3% au second semestre.

Au cours des prochains mois, la Chine restera le pays où les incertitudes seront les plus grandes. Elle doit digérer deux plats particulièrement épicés, la réorientation de son économie vers davantage de consommation, au détriment des investissements, et un très fort gonflement de l'endettement. Les dernières statistiques ne pointent pas encore vers une accélération de la croissance et, aujourd'hui, des doutes sont permis sur la capacité du pays à atteindre l'objectif de croissance annoncé par le gouvernement, soit 7,5%. Avec la récente baisse de l'inflation, les autorités conservent une grande latitude pour relancer l'activité. Toutefois, tant que les éléments soutenant la consommation des ménages évoluent correctement (le marché de l'emploi), les mesures de soutien devraient être parcimonieuses pour éviter de faire gonfler la bulle du crédit.

En Europe, la situation s'améliore graduellement. Les sondages demeurent orientés à la hausse et pointent vers une accélération de l'activité. La progression du PIB de la zone euro reste d'actualité, mais continuera de manquer de vigueur. Cerise sur le gâteau: la reprise devrait être de plus en plus répartie, les pays du Sud de l'Europe qui, ces dernières années, ont pris des mesures drastiques pour consolider leur finances publiques afficheront de plus en plus régulièrement des hausses du PIB. Les incertitudes ne se sont toutefois pas toutes dissipées. Le rythme des créations d'emplois est trop faible pour entraîner un net rebond du marché de l'emploi et, de facto, de la consommation qui constitue le principal pilier de l'activité. Les pressions désinflationnistes se sont accentuées (faiblesse de la croissance des pays émergents et de la Chine, pressions sur les salaires, fermeté de l'euro) et les volumes de crédit restent anémiques. En agissant sur ses taux d'intervention et en mettant en place des mesures de relance quantitative, la BCE devra rapidement relever ces deux derniers défis pour éviter que les risques désinflationnistes ne se transforment en report de la consommation.

Nouvelle année de croissance supérieure au potentiel

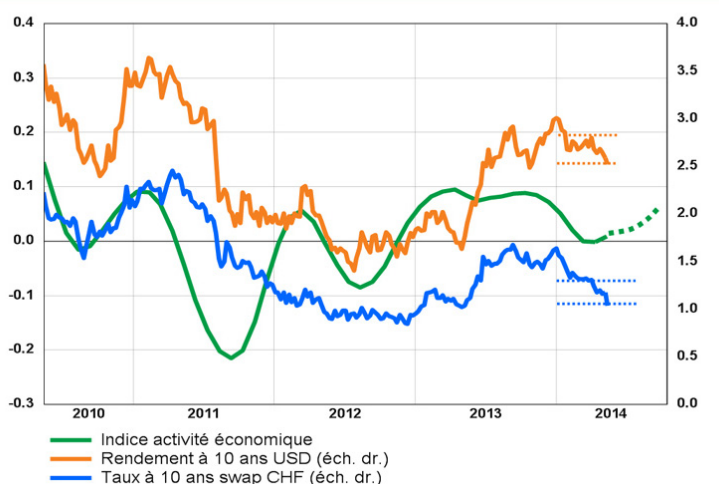
Suisse: tassement temporaire de l'activité



Dans notre pays, les incertitudes sont moindres. Les indicateurs conjoncturels actuels marquent certes quelque peu le pas, mais ils ne remettent pas en cause l'accélération attendue de la croissance pour cette année. La demande interne, soutenue par l'amélioration graduelle du marché de l'emploi et par des coûts du crédit toujours très faibles, restera le fer de lance de l'embellie conjoncturelle des prochains mois. Rassurante pour nombre d'entreprises, l'accélération de la reprise mondiale devrait relancer les exportations et, plus tard dans l'année, se traduire également par une hausse des investissements. Ces éléments devraient permettre à la croissance du PIB helvétique d'approcher le chiffre solide de 2,4%. La principale incertitude qui pourrait tempérer la reprise viendra de la mise en œuvre des décisions populaires.

Absence d'inflation et taux courts au plancher

Suisse - taux d'intérêt: évolution irrégulière en perspective



Malgré une activité économique solide, l'évolution de l'inflation n'inquiète pas. La progression des prix à la consommation ne devrait guère dépasser zéro pour-cent cette année dans notre pays. Pour éviter qu'un renforcement du franc ne fasse baisser davantage les prix importés, la Banque nationale suisse (BNS) ne devrait pas modifier sa politique monétaire. Elle continuera de défendre le cours plancher de l'EUR/CHF, quand bien même la croissance du PIB helvétique dépassera à nouveau celle de la zone

euro. Il faudrait que les autres banques centrales occidentales se préparent à normaliser leur politique monétaire pour que la BNS ne proroge plus ses mesures non conventionnelles visant à dissiper les pressions déflationnistes ou à éviter un nouveau renforcement du franc, ce qui ne devrait pas arriver avant le premier semestre 2015. D'ici à la fin de l'année, le franc devrait évoluer dans une fourchette de 1,20 à 1,25 face à l'euro, mais il aura de la peine à rapidement s'approcher de ce dernier niveau.

Hormis durant les périodes de flambée d'aversion au risque ou de risques désinflationnistes occidentaux, les obligations perdent leur statut de valeur refuge. Dans le sillage du renforcement de la croissance mondiale, de tensions allégées dans la zone euro et de la fin proche des injections de liquidités de la Fed, les pressions haussières sur les taux reviendront sur le devant de la scène. Elles devraient rester limitées jusqu'à l'automne (manque de dynamisme de la Chine, absence d'inflation, intervention attendue de la BCE) et laisser évoluer les taux à 10 ans de la Confédération dans d'étroites fourchettes de fluctuation (0,7% - 0,9%).

A partir de l'automne, un environnement mondial plus dynamique et des chiffres d'inflation qui grimperont quelque peu pourraient se transformer en une nouvelle normalisation des taux longs, mouvement qui pourrait pousser les taux à 10 ans de la Confédération vers les plus hauts de janvier dernier (1,2%).

Economie locale

Poursuite de l'expansion dans l'industrie en Suisse, léger tassement à Neuchâtel

Depuis quelques mois, l'économie neuchâteloise et l'économie suisse connaissent une évolution divergente. Les jugements des entreprises neuchâteloises sur la marche des affaires sont plus négatifs que ceux de la moyenne des entreprises suisses. Ainsi, une majorité d'entreprises du canton annonce des commandes et une production en recul par rapport à la même période de l'an dernier, tandis que les entreprises suisses signalent le plus souvent une progression. Quant aux carnets de commandes, plus de 60 % des participants neuchâtelois à l'enquête de mars les jugent trop peu garnis.

L'image que donne l'enquête de la situation de l'industrie neuchâteloise est toutefois contrastée. Ainsi, les réserves de travail sont bonnes, et même en augmentation sensible depuis le début de l'année. Par ailleurs, presque toutes les entreprises sont optimistes pour le prochain trimestre : plus de 90 % des répondants jugent probable soit une augmentation des entrées de commandes soit un maintien au niveau actuel. Quant aux jugements sur l'évolution à six mois, ils sont positifs : plus de 80 % des répondants s'attendent à une amélioration de la marche des affaires.

Fait inhabituel, le fléchissement des affaires semble toucher l'horlogerie davantage que les autres branches. Depuis l'automne 2013, les entreprises horlogères sont plus nombreuses que la moyenne à annoncer des entrées de commandes en diminution, avec une chute marquée au mois de mars. Leurs jugements sur les carnets de commandes étrangères signalent également un tassement conjoncturel : sept horlogers sur dix estiment les réserves de commandes insuffisantes. On relèvera toutefois que les différents indicateurs émettent des signaux contradictoires : plus de 90 % des répondants considèrent bonne ou satisfaisante la marche des affaires. Autres signes positifs, la production horlogère reste majoritairement orientée à la hausse et les jugements sur l'évolution des affaires à six mois sont le plus souvent positifs.

NOUVELLE CLÉ DE RÉPARTITION DES IMPÔTS ETAT/COMMUNES POUR 2014

Selon décision du Grand Conseil du 03.12.2013, la répartition des impôts se fera sans les frontaliers pour 2015. Par conséquent, la part communale sera de 77 au lieu de 80 comme initialement communiqué. La clé de répartition à tenir compte est donc de 123/77 et non 120/80. La clé de répartition pour les frontaliers restera fixée à 50/150 pour 2014.

4001000 PERSONNES PHYSIQUES, IMPÔT SUR LA FORTUNE

L'impôt évolue comme suit depuis 2001 (inclus le compte 4001050):

Coefficient:	104	100	70
Cptes 2001:	7'598'612	7'306'000	5'114'000
Cptes 2002:	7'362'715	7'080'000	4'956'000
Cptes 2003:		6'570'845	4'600'000
Cptes 2004:		7'139'698	4'998'000
Cptes 2005:			4'873'994
Cptes 2006:			5'287'781
Cptes 2007:			5'463'564
Cptes 2008:			6'014'787
Cptes 2009:			5'009'780
Cptes 2010:			5'206'842
Cptes 2011:			5'103'570
Cptes 2012:			5'169'405
Cptes 2013:			5'224'032

Pour rappel, les comptes 2013 étaient constitués des impôts 2013 pour CHF 5'214'020.45 et de bordereaux soldes relatifs aux années antérieures à 2013 pour CHF 10'011.95.

Tableau de bord au 27.06.2014

La fortune imposable selon les tableaux de bord au 27.06.2014 évolue comme suit:

Année fiscale	TB 27.06.2014	TB 10.01.2014	Variation CHF
	Fortune imposable CHF	Fortune imposable CHF	
2013	2'527'850'606	2'500'648'519	27'202'087
2012	2'586'806'841	2'583'526'465	3'280'376
2011	2'586'699'007	2'576'647'893	10'051'114
2010	2'607'175'933	2'601'585'883	5'590'050
2009	2'665'523'469	2'664'791'232	732'237
2008	2'568'409'222	2'568'161'222	248'000
2007	2'765'643'367	2'766'564'367	-921'000
2006	2'675'158'889	2'677'640'889	-2'482'000
2005	2'630'472'800	2'632'098'800	-1'626'000
2004	2'536'267'021	2'537'856'021	-1'589'000
2003	2'552'399'750	2'553'988'750	-1'589'000
2002	2'528'667'392	2'530'234'392	-1'567'000
2001	2'643'494'101	2'643'494'101	-
2000	2'222'596'088	2'222'596'088	-

a) Approche tableaux de bord au 27.06.2014 :

Nb contribuables	24'977	100.00%			
Nb contribuables taxés	11'677	46.75%			
Nb contribuables non taxés	13'300	53.25%			
Tableau de bord:					
		TB 27.06.2014		TB 10.01.2014	Variation
Coefficient	104	70	104	70	01 --> 05
2000	6'303'698	4'242'873	6'303'698	4'242'873	-
2001	7'758'534	5'222'090	7'758'534	5'222'090	-
2002	7'342'530	4'942'088	7'348'397	4'946'037	-5'867
	100		100		
2003	7'163'400	5'014'380	7'169'121	5'018'384	-5'720
2004	7'124'497	4'987'148	7'130'218	4'991'152	-5'720
2005		5'227'204		5'231'302	-4'098
2006		5'357'658		5'364'147	-6'489
2007		5'604'568		5'607'133	-2'566
2008		5'107'805		5'107'152	652
2009		5'340'760		5'339'323	1'438
2010		5'195'984		5'183'801	12'183
2011		5'146'847		5'128'434	18'413
2012		5'165'422		5'158'175	7'247
2013		5'032'694		4'984'999	47'695
Prévision 2014		5'492'444			5'492'444
Total (arrondi au 1000)				CHF	5'549'612
Rattrapage 2013 généré par	46.75%	des contrib. soit à 100%		102'000	
		à considérer: chiffre déjà indiqué ci-dessus		-47'695	
		Solde estimé du rattrapage 2013 en 2014		54'305	54'000
Prévision 2014 après ajustement du rattrapage 2013					5'603'612
Prévision 2015					
Augmentation de 1% sur la prévision 2014				5'547'000	
Augmentation de 1% sur le rattrapage 2013 en 2014 estimé				103'000	5'650'000

b) Compass

Le tableau de comparaison "compass" du 28.06.2014 - qui compare l'évolution de la taxation 2013 par rapport à 2012 et la situation du chiffreage 2014 – permet l'analyse suivante:

Nb contribuables:	25'012	100.00%	
Nb contrib. taxés et comparés:	12'030	48.10%	(coefficient à 100 dès 2003)
			Chiffrage
(coeff. 100 pour 2003-2004; 70 dès 2005)	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Fortune imposable contribuables taxés et comparés	716'414'100	738'142'000	733'431'000
Fortune imposable ramenée au nb de contribuables	<u>1'489'521'984</u>	<u>1'534'697'232</u>	<u>1'524'902'425</u>
Impôt s/fortune des contrib. comparés s/compass:	1'173'624	1'212'735	1'317'858
Chiffrage ramené au nb de contribuables :	2'440'123	2'521'440	2'740'005
Impôt s/fortune selon tab. bord au dernier bouclement	5'158'175	4'984'999	
Chiffrage en % des comptes de l'année correspondante	47.31%	50.58%	48.94% <-moyenne
Chiffrage 2014 à 70% basé s/ % moyenne cptes 12-13			5'598'000
A ajouter : rattrapage 2013 en 2014 estimé			102'000
Prévision 2014 après ajustement rattrapage 2013			5'700'000
Augmentation de 1% estim. sur chiffreage 2014 (coeff. 70)			5'654'000
A ajouter : 1% sur le rattrapage 2014 estimé			103'000
Prévision 2015 après ajustement rattrapage 2014			5'757'000

L'approche compass est à prendre avec une certaine prudence.

c) Synthèse

Prévision du Service financier pour 2014 :

Tableaux de bord CHF 5'603'612.-
Compass CHF 5'700'000.-

Le chiffre moyen de **CHF 5'652'000.-** (arrondi) peut être provisoirement retenu; il est inférieur à la prévision du Service financier établie le 30.11.2013 (CHF 5'698'000.-) ainsi qu'au budget 2014 (CHF 5'775'000.-).

Par conséquent et par prudence, nous estimons que la **prévision 2014** pour le compte 4001000 sera de **CHF 5'652'000.-**.

Prévision du Service financier pour 2015 :

Tableaux de bord CHF 5'650'000.-
Compass CHF 5'757'000.-

Le chiffre moyen arrondi est de CHF 5'704'000.-.

Pour la **prévision 2015**, il s'agit d'ajuster ce chiffre en l'adaptant à la nouvelle clé de répartition des impôts reçue du Canton. Le montant à considérer se monte à **CHF 6'274'000.-** (arrondi) et se calcul comme suit :

Part communale 77 = CHF 5'704'000.- x 77 / 70 CHF 6'274'000.-

Budget 2015

Tenant compte de la nouvelle clé de répartition décidée le 03.12.2013 par le Grand Conseil, le chiffre provisoire à inscrire au **budget 2015** se monte à **CHF 6'274'000.-**.

Ce chiffre est à prendre avec une certaine prudence; les contribuables dont la fortune est la plus élevée sont plutôt taxés vers la fin de l'année.

Au 27.06.2014, 11'677 contribuables sur 24'977 ont été définitivement taxés pour 2013, soit le 46.75%. Les prévisions ci-dessus comportent donc encore une part d'incertitude importante.

4001050 PERSONNES PHYSIQUES, IMPÔT SUR FORTUNE - RECTIFICATIFS

Ce compte a été créé lors du bouclage des comptes 2006, afin de chiffrer avec précision les montants relatifs aux rattrapages des années antérieures.

Dans SAP, au 30.06.2014, ce compte faisait état d'un rattrapage antérieur à 2012 de CHF 2'352.40.

Pour la **prévision 2014**, et tenant compte que les personnes physiques ont subi des pertes au niveau de leurs titres et ont été fortement touchées par le chômage, nous estimons que les rectificatifs 2013, au vu des bordereaux soldes à ce jour, seront à **CHF 20'000.-**.

Pour la **prévision 2015**, nous supposons, au vu de reprise de l'économie dans notre région, que les rectificatifs seront sensiblement les mêmes que ceux enregistrés en 2013. Par conséquent et selon la nouvelle clé de répartition Etat/Communes (123/77), le montant à considérer est de **CHF 30'000.-**.

Budget 2015

Tenant compte de la nouvelle clé de répartition décidée le 03.12.2013 par le Grand Conseil, le chiffre provisoire à inscrire au **budget 2015** se monte à **CHF 30'000.-**.

4001100 PERSONNES PHYSIQUES, IMPÔT SUR LE REVENU

L'impôt évolue comme suit depuis 2001 (inclus le compte 4001150) :

Coefficient:	104	100	70
Cptes 2001:	86'929'649	83'586'000	58'510'000
Cptes 2002:	96'010'508	92'318'000	64'623'000
Cptes 2003:		89'743'528	62'820'000
Cptes 2004:		91'116'235	63'781'000
Cptes 2005:			64'574'212
Cptes 2006:			63'975'030
Cptes 2007:			65'272'585
Cptes 2008:			68'051'202
Cptes 2009:			67'290'141
Cptes 2010:			65'158'295
Cptes 2011:			65'894'229
Cptes 2012:			69'310'746
Cptes 2013:			67'942'181

Pour rappel, les comptes 2013 étaient constitués des impôts 2013 pour CHF 67'428'897.70 et de bordereaux soldes relatifs aux années antérieures à 2013 pour CHF 513'282.85.

Tableau de bord au 27.06.2014 :

Le revenu imposable ressortant des tableaux de bord au 27.06.2014 évolue comme suit :

Année fiscale	TB 27.06.2014	TB 10.01.2014	Variation CHF
	Revenu imposable	Revenu imposable	
	CHF	CHF	
2013	1'061'717'415	1'053'192'322	8'525'093
2012	1'077'756'739	1'073'647'563	4'109'176
2011	1'068'508'311	1'068'122'322	385'989
2010	1'037'515'462	1'037'072'736	442'726
2009	1'037'664'134	1'037'812'367	-148'233
2008	1'050'710'311	1'050'666'211	44'100
2007	1'047'682'413	1'047'619'813	62'600
2006	1'026'973'372	1'027'106'872	-133'500
2005	1'021'480'736	1'021'682'536	-201'800
2004	1'010'176'136	1'010'259'436	-83'300
2003	1'010'063'034	1'010'146'334	-83'300
2002	1'016'892'626	1'016'976'026	-83'400
2001	1'020'699'779	1'020'699'779	-
2000	922'828'877	922'828'877	-

a) Tranches facturées en 2014 :

La facturation des 8 tranches d'impôt pour 2014 (lots 1 et 2) représente CHF 56'982'010.25. A titre indicatif, la facturation des 8 tranches d'impôt pour 2013 s'élevait à CHF 51'748'251.59.

Remarque: les tranches sont adaptées au fur et à mesure des taxations. Il est à relever que ce chiffre n'est qu'indicatif car il comprend l'impôt sur la fortune et l'impôt sur le revenu. Il est constaté également que les contribuables ont tendance à ajuster leurs tranches lorsque celles-ci sont à la baisse et à ne pas les corriger lorsqu'elles sont plutôt à la hausse.

b) Tableau de bord (approche 1 – méthode statique)

L'estimation des recettes fiscales à partir du tableau de bord au 27.06.2014 se présente comme suit pour l'approche 1 :

Nb contribuables	24'977	100.00%			
Nb contribuables taxés	11'677	46.75%			
Nb contribuables non taxés	13'300	53.25%			
Tableau de bord:					
		TB 27.06.2014		TB 10.01.2014	Variation
Coefficient	104	70	104	70	01 -> 06
2000	83'011'759	55'873'299	83'012'159	55'873'568	-400
2001	94'055'367	63'306'497	94'056'030	63'306'943	-663
2002	93'718'157	63'079'529	93'732'583	63'089'239	-14'426
	100		100		-
2003	89'828'599	60'461'557	89'842'282	60'470'767	-13'684
2004	90'735'446	61'071'934	90'752'424	61'083'362	-16'979
2005		63'839'275		63'860'398	-21'122
2006		64'891'947		64'910'574	-18'627
2007		66'959'009		66'952'430	6'579
2008		66'575'907		66'571'616	4'290
2009		65'250'616		65'269'737	-19'121
2010		65'368'369		65'331'451	36'918
2011		67'999'748		67'993'327	6'421
2012		69'246'605		68'820'561	426'044
2013		64'736'306		63'894'161	842'146
Prévision 2014		69'317'977			69'317'977
Total (arrondi au 1000)				CHF	70'535'353
Rattrapage 2013 généré par	46.75%	des contrib. soit à 100%		1'801'342	
		à déduire: chiffre déjà considéré ci-dessus		<u>-842'146</u>	
		Solde du rattrapage 2013 en 2014		959'196	<u>959'000</u>
Prévision 2014 après intégration du rattrapage 2013					<u>71'494'000</u>
Prévision 2015					
Augmentation 1% sur la prévision 2014		69'317'977			70'011'000
Augmentation de 1% sur bordereau solde 2014					<u>1'819'000</u>
Prévision 2015 y compris augmentation					<u>71'830'000</u>

c) Tableau de bord (approche 2- méthode dynamique)

L'approche 2 basée sur le tableau de bord donne les indications suivantes :

Nb contribuables	24'977	100.00%			
Nb contribuables taxés	11'677	46.75%			
Nb contribuables non taxés	13'300	53.25%			
				Coeff. 70	Coeff. 100
				CHF	CHF
Impôt s/ revenu 2014 selon tab. bord au 27.06.2014 (coeff. à 70)				64'736'306	n/a
Impôt s/ revenu 2014 selon tab.bord au 10.01.2014 (coeff. 70)				63'894'161	n/a
		Augmentation en CHF		842'146	
		Augmentation en %		1.318%	
L'augmentation de	1.318%	a été générée par le	46.75%	des contribuables (qui ont été taxés)	
L'augmentation ci-dessus ramenée à 100 % des contribuables donne				2.819%	d'augmentation
Le montant de CHF	63'894'161	Concerne des acomptes 2014 calculés sur la taxation 2013. Vu la bonne conjoncture constatée depuis 2012, nous émettons l'hypothèse que les bordereaux soldes de 2014 présenteront en 2015 une augmentation de 1.000% par rapport à ceux de 2013 en 2014.			
Ajust.à 2014 ==> CHF	63'894'161	+	2.819%	= CHF	65'695'503
Ajust.à 2015 ==> CHF	65'695'503	+	1.000%	= CHF	66'352'458 => arrondi CHF <u>66'352'000</u>
Prévision 2014 :	65'695'503	+ ratt. 2013 en 2014	1'801'342	=	<u>67'500'000</u> (arrondi)
Prévision 2015 :	66'352'000	+ ratt. 2014 en 2015	1'819'000	=	<u>68'170'000</u> (arrondi)

d) Compass

Le tableau de comparaison "compass" du 28.06.214 – qui compare l'évolution de la taxation 2013 par rapport à 2012 et la situation du chiffreage 2014 – permet l'analyse suivante:

Nb contribuables:	25'012	100.00%		
Nb contrib. taxés et comparés:	12'030	48.10%		
(coeff.100 pour 2003-2004; 70 dès 2005)				Chiffrage
	<u>2012</u>	<u>2013</u>		<u>2014</u>
Revenu imposable contribuables taxés et comparés	422'148'700	427'126'000		417'697'000
Revenu imposable ramenée au nb de contribuables	<u>877'704'346</u>	<u>888'052'827</u>		<u>868'448'659</u>
Impôt s/revenu selon tab. bord au dernier boucllement	68'820'561	63'894'161		
Impôt s/revenu des contrib. comparés s/compass:	24'595'773	24'225'748		25'814'719
Chiffrage ramené au nb de contribuables :	51'137'944	50'368'613		53'672'298
Chiffrage en % des comptes de l'année correspondante	74.31%	78.83%		76.57% <-moyenne
Chiffrage 2014 à 70% basé s/ % moyenne cptes 12-13				70'097'000
A rajouter : rattrapage 2013 en 2014				<u>1'801'342</u>
Prévision 2014 après ajustement rattrapage 2013				<u>71'898'342</u>
Prévision 2015				
Augmentation de 1% sur la prévision 2014				70'798'000
Augmentation de 1% sur bordereau solde 2014 - acomptes 2014				1'819'000
Prévision 2015 après ajustement rattrapage 2014				<u>72'617'000</u>

L'approche compass est à prendre avec une certaine prudence.

e) Synthèse

Prévision du Service financier pour 2014 :

Les chiffres ressortant des différentes analyses ci-dessus peuvent être résumés comme suit:

	27.06.2014
	CHF
Tableau de bord (approche 1)	71'494'000
Tableau de bord (approche 2)	67'500'000
Compass	71'898'342
<i>Moyenne</i>	<i>70'297'000</i>

La valeur moyenne de **CHF 70'297'000.-** (arrondi) peut être retenue. Elle est nettement inférieure au budget 2014 (CHF 79'592'000.-) et supérieure aux prévisions du Service financier au 30.11.2013 pour 2014 (CHF 65'7000'000.-).

Par conséquent et par prudence, nous estimons que la **prévision 2014** pour le compte 4001100 sera de **CHF 70'297'000.-**.

Pour information, l'impôt sur le revenu figurant dans les comptes 2013 se monte à CHF 67'428'897.70.

Remarques:

Pour rappel, avec la méthode postnumerando, nous comptabilisons les acomptes facturés pour l'année courante, complétés en plus ou en moins par la différence entre taxation et tranches provisionnelles de l'année précédente. Les acomptes de l'année courante étant ajustés à la taxation qui intervient, les différences ont donc un effet double sur le résultat.

Si le double effet a été positif ces dernières années, il peut être pervers et réserver de mauvaises surprises puisqu'en cas de stagnation ou de baisse la différence négative est doublée (rectificatifs de l'année précédente + ajustement des acomptes de l'année en cours).

Prévision du Service financier pour 2015 :

	27.06.2014
	CHF
Tableau de bord (approche 1)	71'830'000
Tableau de bord (approche 2)	68'170'000
Compass	72'617'000
<i>Moyenne</i>	<i>70'872'000</i>

La valeur moyenne de **CHF 70'872'000.-** pourrait être provisoirement retenue pour la prévision 2015.

Par conséquent et par prudence, nous estimons que la **prévision 2015** pour le compte 4001100 sera de CHF 70'872'000.- (arrondi).

Selon la nouvelle clé de répartition Etat/Communes (123/77), le montant à considérer pour la **prévision 2015** se monte à **CHF 77'960'000.-** (arrondi) et se calcul comme suit :

Part communale 77 = CHF 70'872'000.- x 77 / 70 CHF 77'960'000.- (arrondi)

Budget 2015

Tenant compte de la nouvelle clé de répartition décidée le 03.12.2013 par le Grand Conseil, le chiffre provisoire à inscrire au **budget 2015** se monte à **CHF 77'960'000.-**.

Nous relevons que le budget 2015 est plus élevé de l'ordre de 7 mios par rapport à la prévision 2014, basée sur les tableaux de bord.

Progression à froid:

Pour rappel, lorsque le renchérissement du coût de la vie franchit 5% depuis la dernière correction, un nouvel ajustement des effets de la progression à froid doit obligatoirement intervenir dès la période fiscale suivante, ceci conformément à l'art. 45 de la Lcdir). La dernière adaptation est intervenue en 2008 sur la base des chiffres 2007. Vu l'évolution de l'IPC, aucune correction n'est à prévoir.

4001150 PERSONNES PHYSIQUES, IMPÔT SUR LE REVENU – RECTIFICATIFS

Ce compte a été créé lors du bouclage des comptes 2006, afin de chiffrer avec précision les montants relatifs aux rattrapages des années antérieures.

Dans SAP, au 30.06.2014, ce compte faisait état d'un rattrapage antérieur à 2012 de CHF 230'733.35.

Pour la **prévision 2014**, on estime que les rectificatifs 2014 seront sensiblement les mêmes que ceux enregistrés en 2013, soit **CHF 500'000.-**.

Pour la **prévision 2015**, nous supposons, au vu de reprise constatée depuis le début de l'année 2012, que les rectificatifs seront sensiblement identiques à ceux enregistrés en 2014. Par conséquent et selon la nouvelle clé de répartition Etat/Communes (123/77), le montant à considérer est de **CHF 550'000.-**.

Budget 2015

Tenant compte de la nouvelle clé de répartition décidée le 03.12.2013 par le Grand Conseil, le chiffre provisoire à inscrire au **budget 2015** se monte à **CHF 550'000.-**.

4001200 PERSONNES PHYSIQUES, COMPTES D'INSUFFISANCES

Cptes 2001	1'482'000
Cptes 2002	342'000
Cptes 2003	927'000
Cptes 2004	578'000
Cptes 2005	269'000
Cptes 2006	314'000
Cptes 2007	587'685
Cptes 2008	2'069'725
Cptes 2009	281'598
Cptes 2010	1'607'915
Cptes 2011	326'266
Cptes 2012	238'426
Cptes 2013	216'800

La moyenne des trois derniers exercices est de l'ordre de CHF 260'500.- (arrondi). La recette figurant dans le compte 4001200 à fin juin 2014, s'élève à CHF 648'317.35.

Les comptes d'insuffisances sont très aléatoires, donc très difficiles à estimer.

Compte tenu de ce qui précède, le chiffre retenu pour la **prévision 2014** s'élève à **CHF 650'000.-**.

Pour la **prévision 2015**, le montant de l'estimation calculée ci-avant, soit CHF 650'000.-, est retenu.

Selon la nouvelle clé de répartition Etat/Communes (123/77) décidée par le Grand Conseil le 03.12.2013, le montant à considérer pour la **prévision 2015** se monte à **CHF 715'000.-** (arrondi) et se calcule comme suit :

Part communale 77 = $650'000.- \times 77 / 70$ CHF 715'000.-

Budget 2015

Tenant compte de la nouvelle clé de répartition décidée le 03.12.2013 par le Grand Conseil, le chiffre provisoire à inscrire au **budget 2015** se monte à **CHF 715'000.-**.

4001300 IMPÔT SUR LE REVENU DES FRONTALIERS

Les recettes de cet impôt ont évolué comme suit :

Cptes 2001	3'980'000
Cptes 2002	4'690'000
Cptes 2003	4'856'000
Cptes 2004	5'005'000
Cptes 2005	5'465'000
Cptes 2006	6'999'000
Cptes 2007	7'429'000
Cptes 2008	8'477'333
Cptes 2009	9'686'065
Cptes 2010	8'855'185
Cptes 2011	10'848'000
Cptes 2012	12'388'000
Cptes 2013	12'298'000

IMPÔT SUR LE REVENU DES FRONTALIERS – PRINCIPE D'ECHEANCE

Jusqu'en 2009, les comptes annuels enregistraient les montants reçus chaque année en automne et qui se basaient sur la masse salariale (ainsi que de la rétrocession Suisse-France) de l'année précédente.

Depuis l'exercice 2010, nous sommes passés au principe d'échéance pour l'impôt sur les frontaliers. Dès lors, les comptes annuels enregistrent un montant d'impôt basé sur la masse salariale présumée de l'année qui fait l'objet du bouclement. Le décompte de l'année précédente (reçu en automne) est donc comparé au montant qui avait été estimé et enregistré lors du bouclement précédent; la différence entre ces deux sommes est ainsi comptabilisée dans un compte spécifique au bordereau solde.

Le nombre de frontaliers qui s'élevait à 4'726 (estimation) à fin 2012 est passé à 4'760 à fin décembre 2013, soit un nombre moyen de 4'683.

La différence entre le nombre de frontaliers moyen 2013 (4'683) et 2012 (4'590) donne une augmentation moyenne de 93.

La masse salariale 2012 (selon dernier décompte reçu, soit CHF 361'503'690.-) divisée par le nombre de nombre de frontaliers moyen pour 2012 (4'590) donne une masse salariale par frontalier de CHF 78'758.97.

Ce dernier montant multiplié par l'augmentation moyenne du nombre de frontaliers en 2013 (93) donne une masse salariale supplémentaire 2013 de CHF 7'324'584.57 (absence d'inflation actuellement).

La masse salariale des frontaliers 2013 peut donc être définie comme suit:

$$\text{CHF } 361'503'690.- \text{ (2012)} + \text{CHF } 7'324'584.57 \text{ (supplément 2013)} = \text{CHF } 368'828'274.57$$

L'estimation de l'impôt sur les frontaliers 2014 peut être calculé en multipliant les CHF 368'828'274.57 par le taux de 3.375%, soit un montant de CHF 12'447'954.27. Après déduction de la compensation de la Suisse à la France de CHF 150'000.-, nous obtenons un chiffre de CHF 12'297'954.27.

Pour la **prévision 2014**, nous pouvons procéder de la même manière pour estimer la masse salariale des frontaliers 2014, soit :

$$\text{La masse salariale 2013 (CHF } 368'828'274.57) \text{ divisée par le nombre de frontaliers moyen pour 2013 qui était de } 4'683, \text{ donne une masse salariale par frontalier de CHF } 78'758.97.$$

Le nombre de frontaliers qui s'élevait à 4'760 à fin 2013 est passé à 4'806 à fin mai 2014 (derniers chiffres officiels connus). Si l'on prend en compte les chiffres connus en 2014 et qu'on les annualise, nous obtenons, à fin 2014, un nombre moyen de 4'752.

Au vu de la conjoncture actuelle, il est difficile d'augmenter ce nombre qui est le plus élevé que la Ville de La Chaux-de-Fonds n'a jamais eu depuis 1982.

La différence entre le nombre de frontaliers moyen 2014 (4'752) et 2013 (4'683) donne une augmentation moyenne de 69. Ce dernier chiffre multiplié par la masse salariale par frontalier 2013, soit CHF 78'758.97 donne une masse salariale supplémentaire de CHF 5'434'368.93 (absence d'inflation actuellement).

La masse salariale des frontaliers 2014 peut donc être définie comme suit:

$$\text{CHF } 368'828'274.57 \text{ (2013)} + \text{CHF } 5'434'368.93 \text{ (supplément 2014)} = \text{CHF } 374'262'643.50$$

L'estimation de l'impôt sur les frontaliers 2014 peut être calculé en multipliant les CHF 374'262'643.50 par le taux de 3.375%, soit un montant de CHF 12'631'000.- (arrondi). Après déduction de la compensation de la Suisse à la France de CHF 150'000.-, nous obtenons un chiffre de **CHF 12'481'000.-**.

Pour la **prévision 2015**, nous estimons que la progression des frontaliers en 2015 sera inférieure à celle constatée en 2014. Dès lors, nous pouvons procéder de la manière suivante pour évaluer la masse salariale des frontaliers en 2015, soit :

La masse salariale 2014 (CHF 374'262'643.50) divisée par le nombre de frontaliers moyen estimé pour 2014 (4'752), donne une masse salariale par frontalier de CHF 78'759.- (arrondi).

Le nombre de frontaliers qui s'élève à 4'806 à fin mai 2014 est susceptible d'augmenter vu la bonne conjoncture et le développement des entreprises de la place. Il pourrait ainsi passer à un nombre moyen de 4'850 en 2015, soit environ 1% (hypothèse) de plus que le dernier chiffre connu.

La différence entre le nombre de frontaliers moyen 2015 (hypothèse de 4'850) et 2014 (4'806 en mai 2014) donne une augmentation moyenne de 44. Ce dernier chiffre multiplié par la masse salariale par frontalier 2014, soit CHF 78'759.- donne une masse salariale supplémentaire de CHF 3'465'396.- (absence d'inflation actuellement).

La masse salariale des frontaliers 2015 peut donc être définie comme suit:

$$\text{CHF } 374'262'643.50 \text{ (2014)} + \text{CHF } 3'465'396.- \text{ (supplément 2015)} = \text{CHF } 377'728'039.50$$

L'estimation de l'impôt sur les frontaliers 2015 peut être calculé en multipliant les CHF 377'728'039.50 par le taux de 3.375%, soit un montant de CHF 12'748'000.- (arrondi). Après déduction de la compensation de la Suisse à la France de CHF 150'000.-, nous obtenons un chiffre de **CHF 12'598'000.-**.

Selon décision du Grand Conseil du 03.12.2013, l'impôt sur les frontaliers n'est pas pris en compte pour 2015. Dès lors, le montant ci-avant peut être considéré pour la **prévision 2015**.

Budget 2015

Pour le **budget 2015** et conformément aux instructions décidées le Grand Conseil le 03.12.2013, le montant à inscrire au budget 2014 s'élève à **CHF 12'598'000.-** (cet impôt ne fait pas l'objet d'une nouvelle clé de répartition pour 2015. La clé actuelle 50/150 reste d'actualité).

4001350 PERSONNES PHYSIQUES, IMPÔT SUR LE REVENU DES FRONTALIERS – RECTIFICATIFS

Ce compte a été créé en 2011 pour identifier le montant enregistré sur l'année en cours, mais qui concerne l'année précédente. La différence entre le montant enregistré pour 2012 (CHF 12'388'000.-) et le chiffre ressortant du décompte 2012 (CHF 12'090'288.-), soit un bordereau solde négatif de CHF 297'712.-.

Pour la **prévision 2014**, on estime que les rectificatifs 2014 seront supérieurs à ceux enregistrés en 2013. Dès lors, un montant de **CHF 50'000.-** peut être retenu.

Pour la **prévision 2015**, nous supposons que les rectificatifs seront sensiblement identiques à ceux enregistrés en 2014. Par conséquent et selon la nouvelle clé de répartition Etat/Communes (123/77) décidée par le Grand Conseil le 03.12.2013, le montant à considérer pour la prévision 2015 de **CHF 55'000.-**.

Budget 2015

Pour le **budget 2015** et conformément aux instructions décidées le Grand Conseil le 03.12.2013, le chiffre provisoire à inscrire est de **CHF 55'000.-**.

Statistique des frontaliers														
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne mensuelle	Evolution moyenne
1982	703	703	711	694	670	636	642	642	626	3683	605	555	906	
1983	539	531	526	526	527	527	525	521	516	516	452	456	514	-392
1984	455	453	464	463	461	461	463	463	463	461	468	470	462	-51
1985	476	486	489	496	496	498	526	526	543	523	526	561	512	50
1986	565	569	572	586	590	598	613	626	630	636	641	654	607	95
1987	674	651	662	670	702	721	737	740	747	763	781	795	720	114
1988	806	813	817	840	846	878	877	877	878	954	989	991	881	160
1989	992	943	953	984	1086	1233	1453	1470	1475	1464	1584	1659	1'275	394
1990	1737	1696	1723	1775	1831	1890	1945	1983	2004	2099	2141	1926	1'896	621
1991	1949	1971	2038	2057	2080	2093	2104	2114	2136	2148	2156	1936	2'065	169
1992	1951	1955	1973	1984	1987	1999	2007	2007	2008	2011	2020	1773	1'973	-92
1993	1776	1779	1779	1779	1781	1783	1785	1792	1788	1790	1629	1629	1'758	-215
1994	1630	1635	1635	1639	1641	1647	1647	1650	1561	1565	1577	1579	1'617	-140
1995	1589	1589	1597	1599	1609	1622	1596	1620	1630	1649	1582	1596	1'607	-11
1996	1618	1635	1650	1605	1610	1611	1617	1621	1627	1631	1517	1523	1'605	-1
1997	1531	1538	1543	1545	1556	1494	1506	1512	1522	1530	1531	1558	1'531	-75
1998	1566	1572	1592	1546	1554	1569	1573	1605	1551	1555	1567	1579	1'569	39
1999	1579	1582	1516	1521	1527	1544	1546	1556	1561	1568	1575	1583	1'555	-14
2000	1590	1469	1487	1490	1511	1546	1577	1602	1632	1674	1700	1780	1'588	33
2001	1734	1771	1830	1894	1935	1983	2038	2072	2098	2122	2030	2050	1'963	375
2002	2077	2109	2120	2072	2081	2090	2130	2152	2186	2172	2196	2217	2'134	170
2003	2240	2253	2278	2296	2323	2340	2364	2108	2101	2118	2118	2116	2'221	88
2004	2116	2105	2018	2120	2128	2141	2169	2212	2248	2310	2337	2439	2'195	-26
2005	2439	2462	2484	2514	2532	2556	2606	2632	2664	2709	2754	2818	2'598	402
2006	2808	2826	2851	2851	2913	2976	2981	2981	3056	3095	3125	3215	2'973	376
2007	3263	3299	3316	3369	3375	3490	3537	3570	3658	3683	3761	3848	3'514	541
2008			3968						3885			3795	3'874	360
2009					3709				3618				3'707	-167
2010						3671			3950			3995	3'809	101
2011					4118			4318				4400	4'208	399
2012		4500	4512	4553	4561	4550	4579	4633	4690	4693	4687	4726	4'590	383
2013	4626	4635	4605	4646	4655	4710	4696	4644	4707	4759	4754	4760	4'683	93
2014	4688	4733	4749	4785	4806								4'752	69

4001400 IMPÔT À LA SOURCE

Pour cet impôt, l'Etat encaisse le tout et redistribue aux communes en fonction du coefficient.

La situation se présente comme suit:

	Coefficient 104	Coefficient 100	Coefficient 70
Cptes 2001	2'900'000	2'788'000	1'952'000
Cptes 2002	2'688'000	2'585'000	1'810'000
Cptes 2003		2'357'000	1'650'000
Cptes 2004		2'735'000	1'915'000
Cptes 2005			2'036'500
Cptes 2006			1'897'000
Cptes 2007			2'487'000
Cptes 2008			3'020'666
Cptes 2009			3'349'379
Cptes 2010			2'967'946
Cptes 2011			2'924'029
Cptes 2012			3'360'019
Cptes 2013			3'242'454

Selon les informations obtenues sur le système ISIS, la liste des comptes collectifs au 30.06.2014 fait état d'une situation de facturation se montant à CHF 28'621'810.85.

Pour connaître la facturation 2014, il faut déduire de ce montant la facturation à la date du bouclage (10.01.2014) selon ISIS, à savoir CHF 26'651'836.15. La facturation des 6 premiers mois de l'année 2014 se monte donc à CHF 1'969'974.70.

Selon le même principe, la facturation:

- Des 12 derniers mois, soit entre le 30.06.2014 et le 30.06.2013, représente un total facturé de CHF 3'512'165.86.
- De l'année 2013, soit entre le 10.01.2014 et le 04.01.2013, est de CHF 3'167'514.28.

Selon toute vraisemblance, le montant facturé pour les 6 premiers mois de 2014 ne tient pas encore compte des transferts à l'impôt ordinaire.

Pour 2014, nous prenons l'hypothèse, comme pour 2013, que 5% du montant annuel sera transféré à l'impôt ordinaire. Pour déterminer la prévision 2014, nous faisons donc le calcul suivant:

- Montant facturé du 10.01.2014 au 30.06.2014 = CHF 1'969'974.70
- Montant annualisé (CHF 1'969'974.70 x 12/6) = CHF 3'939'949.40
- Impôt annuel, y compris transferts (CHF 3'939'949.40 x 95%) = CHF 3'742'951.93

La prévision 2014 ainsi déterminée se monte donc à CHF 3'800'000.- (arrondi). Ces chiffres comprennent toutefois une part d'incertitude importante et il convient de rester prudent s'agissant de la perception de cet impôt.

Compte tenu de ce qui précède, le montant de **la prévision 2014** s'élève à **CHF 3'800'000.-**.

Comme déjà relevé pour les frontaliers, les personnes au bénéfice d'un permis B ont également subi les conséquences de la crise.

Compte tenu de ce qui précède, une estimation basée sur la prévision 2014 peut être retenue pour la prévision 2015, soit CHF 3'800'000.-.

Selon la nouvelle clé de répartition Etat/Communes (123/77) décidée par le Grand Conseil le 03.12.2013, le montant à considérer pour la **prévision 2015** est de **CHF 4'180'000.-**.

Budget 2015

Tenant compte de la nouvelle clé de répartition décidée le 03.12.2013 par le Grand Conseil, le chiffre provisoire à inscrire au **budget 2015** se monte à **CHF 4'180'000.-**.

4011000 PERSONNES MORALES, IMPÔT SUR LE CAPITAL

L'évolution de cet impôt est le suivant (inclus le compte 4011050):

Cptes 2001	2'374'000
Cptes 2002	2'229'000
Cptes 2003	3'593'000
Cptes 2004	1'618'000
Cptes 2005	3'045'000
Cptes 2006	3'297'000
Cptes 2007	4'688'790
Cptes 2008	5'966'187
Cptes 2009	5'497'249
Cptes 2010	3'932'350
Cptes 2011	670'263
Cptes 2012	1'880'255
Cptes 2013	1'714'204

Pour rappel, les comptes 2013 étaient constitués des impôts 2013 pour CHF 1'800'359.55 et de bordereaux soldes négatifs relatifs aux années antérieures à 2012 pour CHF 86'155.20.

Système de taxation selon la méthode postnumerando :

Avec la méthode postnumérando, nous rappelons que nous comptabilisons les acomptes facturés pour l'année courante, complétés en plus ou en moins par la différence entre taxation et tranches provisionnelles de l'année précédente.

Les acomptes de l'année courante étant ajustés à la taxation qui intervient, les différences ont donc un effet double sur le résultat.

Les effets qui peuvent découler de la méthode de taxation postnumerando s'expliquent selon les trois hypothèses suivantes :

A) Augmentation du bénéfice pour les entreprises entre 2012 et 2013 (exemple) :

Année 2013 :		Tranches initiales basées sur taxation 2011
	+	Rectification 2012, selon notification 2012
	+	<u>Ajustement des acomptes 2013 à la taxation 2012</u>
	=	Double effet positif
		=====

B) Diminution du bénéfice pour les entreprises entre 2012 et 2013 (exemple):

Année 2013 :		Tranches initiales basées sur taxation 2011
	-	Rectification 2012, selon notification 2012
	-	<u>Ajustement des acomptes 2013 à la taxation 2012</u>
	=	Double effet négatif
		=====

C) Bénéfice stable pour les entreprises entre 2012 et 2013 (exemple):

Année 2013 :		Tranches initiales basées sur taxation 2011
	-	Rectification 2011, selon notification 2012
	+	<u>Ajustement des acomptes 2013 à la taxation 2012</u>
	=	Effet simple / maintenu
		=====

Les tableaux de bord à disposition donnent les indications suivantes, s'agissant de l'impôt sur le capital :

Année fiscale	TB 27.06.2014			Comptes 2013 10.01.2014		
	Taxés %	CHF		Taxés %	CHF	
1994-année n-3	1994-2011		323	1994-2010		278'613
année n-2	2012	98.0	57'650	2011	99.2	-24'012
année n-1	2013	74.2	33'652	2012	86.5	72'895
			91'625			327'496
année n	2014	2.2	716'651	2013	3.8	1'727'465
			808'276			2'054'961

Un nombre important d'entreprises n'ayant pas encore été taxées pour 2013, il est difficile de préjuger du résultat des taxations à venir.

Tranches facturées en 2014 :

La facturation de la 2^{ème} tranche d'impôt pour 2014 (lots 1 et 2) représente CHF 8'023'689.39. A titre indicatif, la facturation de la 2^{ème} tranche d'impôt pour 2013 s'élevait à CHF 10'517'421.76, soit une nette diminution de CHF 2'500'000.- (arrondi).

Compte tenu des informations dont nous disposons aujourd'hui, nous retenons pour 2014 l'hypothèse d'une diminution des résultats actuels de 1% par rapport à l'année 2013.

Pour rappel, les soldes des années antérieures représentaient CHF 235'242.- en 2012 et CHF 327'496.- en 2013. Les tranches ayant été adaptées à la baisse ces deux dernières années, un double effet négatif avait été constaté.

Aujourd'hui, selon les tableaux de bord au 27.06.2014, les bordereaux soldes représentent un montant positif de CHF 91'625.-.

Au vu de la nouvelle loi sur l'imposition des personnes morales, nous devons tenir compte de l'évolution suivante des taux d'imposition pour calculer la prévision 2014 :

- Le taux communal d'impôt sur le bénéfice sera calculé comme suit (art. 94 et 94a à 94e):
 - 10% en 2011
 - 9% en 2012
 - 8% en 2013
 - 7% en 2014
 - 6% en 2015
 - 5% dès 2016

Calcul des recettes fiscales des PM, selon la nouvelle clé de répartition Etat/Communes (123/77) décidée par le Grand Conseil le 03.12.2013 :		
	2014 / 2015	2016
	123/77	120/80
Impôt sur le capital brut	1'329'593.58	x 80/77 → 1'381'395.93
Impôt sur le bénéfice brut	21'495'540.13	→ 22'333'028.71
Total impôt brut	22'825'133.71	23'714'424.63
Clé de répartition Etat/Communes (123/77) :		
Impôt sur le capital	1'023'787.06	x 80/77 → 1'063'674.86
Impôt sur le bénéfice	16'551'565.90	→ 17'196'432.10
Total impôt selon nouvelle clé	17'575'352.96	18'260'106.97
Part commune dévolue de droit selon TB 28.05.2014 :		
Impôt net sur le capital	716'650.94	x 80/77 → 744'572.41
Impôt net sur le bénéfice	11'586'096.13	→ 12'037'502.47
Part commune dévolue de droit selon TB 27.06.2014 = 70%	12'302'747.07	12'782'074.88
Part du pot commun (chiffres selon M. Tamburini du 27.05.2014) :		
- part par habitant	4'400'000.00	4'400'000.00
- part par emploi	5'000'000.00	5'000'000.00
Estimation de la part à recevoir par l'Etat en 2014 :	9'400'000.00	9'400'000.00
Montants à retenir au 27.06.2014 :		
Montant selon TB 27.06.2014	12'302'747.07	12'782'074.88
Bordereaux soldes des années précédentes (capital)	91'301.90	91'301.90
Bordereaux soldes des années précédentes (bénéfice)	236'079.90	236'079.90
Prévision impôts sur le capital et sur le bénéfice	12'630'128.87	13'109'456.68
./. Impôt sur le capital	-716'650.94	-744'572.41
Prévision impôt sur le bénéfice	11'913'477.93	12'364'884.27

Bien que l'activité économique de notre région soit favorable, il est néanmoins nécessaire de rester prudent. Par conséquent, nous estimons que la **prévision 2014** pour le compte 4011000 sera de CHF 716'650.94, arrondi à **CHF 720'000.-**. Ce montant est inférieur au budget 2014 (CHF 1'203'000.-).

Pour la **prévision 2015**, nous estimons que le montant à considérer sera la même que celui de prévision 2014, soit **CHF 720'000.-**.

Budget 2015

Pour le **budget 2015** et à ce stade de la prévision fiscale, le chiffre provisoire à inscrire est de **CHF 720'000.-**.

4011050 PERSONNES MORALES, IMPÔT SUR LE CAPITAL - RECTIFICATIFS

Ce compte a été créé lors du bouclage des comptes 2006, afin de chiffrer avec précision les montants relatifs aux rattrapages des années antérieures.

Dans SAP, au 31.12.2013, ce compte faisait état d'un rattrapage négatif antérieur à 2012, de CHF 86'155.20.

Pour les **prévisions 2014**, nous estimons que les rectificatifs seront supérieurs à ceux enregistrés en 2013, soit **CHF 100'000.-**.

Pour la **prévision 2015**, nous nous basons sur le chiffre estimé pour 2014. Le montant à considérer est dès lors estimé à **CHF 100'000.-**.

Budget 2015

A ce stade de la prévision fiscale, le chiffre provisoire de **CHF 100'000.-** peut être inscrit au **budget 2015**.

4011100 PERSONNES MORALES, IMPÔT SUR BÉNÉFICES

Pour rappel, les différents chiffres publiés se présentent comme suit (y compris le compte 4011150) :

Cptes 2001	8'636'000
Cptes 2002	7'672'000
Cptes 2003	5'612'000
Cptes 2004	6'760'000
Cptes 2005	8'948'000
Cptes 2006	12'488'000
Cptes 2007	19'066'172
Cptes 2008	28'203'844
Cptes 2009	11'781'316
Cptes 2010	12'895'157
Cptes 2011	26'036'904
Cptes 2012	26'055'442
Cptes 2011	26'008'413

Pour rappel, les comptes 2013 étaient constitués des impôts 2013 pour CHF 26'417'150.75 et de bordereaux soldes négatifs relatifs aux années antérieures à 2012 pour CHF 408'737.55.

Les différentes informations concernant la conjoncture et la situation des entreprises chaud-fonnières, rédigées sous la rubrique précédente, sont valables également pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales.

Etant donné le manque d'outils et la difficulté à obtenir des informations à même d'affiner la prévision, celle-ci est extrêmement difficile.

Les tableaux de bord à disposition donnent les indications suivantes :

Année fiscale	TB 27.06.2014			TB 30.06.2013			Comptes 2013 10.01.2014		
	Taxés %	CHF		Taxés %	CHF		Taxés %	CHF	
1994-année n-3	1994-2011	-26'720		1994-2010	-26'720		1994-2010	630'900	
année n-2	2012	98.0	111'131	2011	97.6	199'130	2011	99.2	377'688
année n-1	2013	74.2	124'949	2012	34.6	3'832'717	2012	86.5	6'102'104
			209'360			4'005'127			7'110'692
année n	2014	2.2	11'586'096	2013	1.5	22'338'652	2013	3.8	22'567'153
			11'795'456			26'343'780			29'677'845

Un nombre important d'entreprises n'ayant pas encore été taxées pour 2013, il est difficile de préjuger du résultat des taxations à venir.

Nous constatons toutefois une très nette diminution de CHF 15'000'000.- s'agissant de l'évolution des recettes ressortant des tableaux de bord entre le 30.06.2013 et le 27.06.2014.

Pour la **prévision 2014** et compte tenu des explications figurant dans le tableau du chapitre des personnes morales, impôt sur le capital en page 19, le montant de **CHF 11'913'477.93** est attendu. Ce montant est nettement inférieur au budget 2014 (CHF 22'138'000.-).

Pour la **prévision 2015**, nous estimons que le montant à considérer sera la même que celui de prévision 2014, soit **CHF 11'913'477.93**.

Budget 2015

Pour le **budget 2015** et à ce stade de la prévision fiscale, le chiffre provisoire à inscrire est de **CHF 11'914'000.-** (arrondi).

4011150 PERSONNES MORALES, IMPÔT SUR LE BENEFICE - RECTIFICATIFS

Ce compte a été créé lors du bouclage des comptes 2006, afin de chiffrer avec précision les montants relatifs aux rattrapages des années antérieures.

Dans SAP, au 31.12.2013, ce compte faisait état d'un rattrapage négatif antérieur à 2012, de CHF 408'737.55.

Pour les **prévisions 2014**, nous estimons que les rectificatifs seront supérieurs à ceux enregistrés en 2013, soit **CHF 100'000.-**.

Pour la **prévision 2015**, nous estimons que le montant à considérer sera la même que celui de prévision 2014, soit **CHF 100'000.-**.

Budget 2015

Pour le **budget 2015** et à ce stade de la prévision fiscale, le chiffre provisoire à inscrire est de **CHF 100'000.-**.

4011200 PERSONNES MORALES, COMPTES D'INSUFFISANCES

Les chiffres présentés ont évolué comme suit :

Cptes 2001	1'383'000
Cptes 2002	1'510'000
Cptes 2003	7'400
Cptes 2004	132'000
Cptes 2005	250
Cptes 2006	83
Cptes 2007	318
Cptes 2008	8
Cptes 2009	-
Cptes 2010	-
Cptes 2011	26'344
Cptes 2012	770
Cptes 2013	1'229

Les recettes enregistrées dans ces comptes sont très aléatoires; la recette figurant actuellement dans le compte 4011200 à fin juin 2014 se monte à CHF 36'983.05.

Devant ce constat, se pose la question du suivi des personnes morales; le nombre de révisions fiscales formelles (avec consultation des pièces comptables) dans les entreprises sont-elles suffisamment nombreuses ?

Pour la **prévision 2014**, le montant ressortant des comptes 2013 peut provisoire être retenu, soit **CHF 37'000.-** (arrondi).

Pour la **prévision 2015**, nous estimons que le montant à considérer sera la même que celui de prévision 2014, soit **CHF 37'000.-**.

Budget 2015

Pour le **budget 2015** et à ce stade de la prévision fiscale, le chiffre provisoire à inscrire est de **CHF 37'000.-**.

4021100 IMPÔT FONCIER P.M.

Evolution :

Cptes 2001	1'518'000
Cptes 2002	1'520'000
Cptes 2003	1'664'000
Cptes 2004	1'593'000
Cptes 2005	1'600'000
Cptes 2006	1'521'000
Cptes 2007	1'442'705
Cptes 2008	1'724'630
Cptes 2009	1'653'833
Cptes 2010	1'574'629
Cptes 2011	1'452'723
Cptes 2012	1'492'491
Cptes 2013	1'536'926

L'impôt foncier facturé à fin juin 2014 se monte à CHF 1'242'675.05.

Il est à relever que dès 2005, il n'est plus envoyé de factures pour les immeubles communaux (compensé par une diminution de charges dans les services), ce qui génère une diminution des recettes de l'ordre de CHF 100'000.-.

Selon la collaboratrice en charge de la facturation, on constate la liquidation de sociétés immobilières avec vente des immeubles à des particuliers, ce qui permet d'éviter le paiement de l'impôt immobilier. Cet impôt devrait donc diminuer quelque peu.

Compte tenu de ce qui précède, les **prévisions 2014 et 2015** pourraient se situer aux environs du montant ressortant des comptes 2013, soit **CHF 1'500'000.-**. Ce montant est proche du budget 2014 (CHF 1'492'000.-).

Budget 2015

Provisoirement, le chiffre à inscrire au **budget 2015** est de **CHF 1'500'000.-**.

La situation des débiteurs impôts, du contentieux et des réserves a évolué comme suit ces dernières années:

	31.12. 2013	31.12. 2012	31.12. 2011	31.12. 2010	31.12. 2009	31.12. 2008	31.12. 2007	31.12. 2006	31.12. 2005	31.12. 2004	31.12. 2003	31.12. 2002	31.12. 2001	31.12. 2000
	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF
Débiteurs impôts	20'692	23'624	23'156	22'137	24'576	30'607	29'104	35'030	41'223	50'483	47'856	46'905	43'906	40'770
<i>Pertes réelles sur débiteurs impôts</i>	2'401	2'243	3'498	3'599	3'679	3'533	3'820	4'235	4'677	6'113	4'453	5'154	3'218	52
Variation de la réserve latente (cachée)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-500	-2'500	-2'200	-1'000	4'077
Utilisation de la réserve comptable	-	-	-	-	-	-	1'730	-	-	-	-830	-	-	-
Perte présentée dans les comptes	2'401	2'243	3'498	3'599	3'679	3'533	5'550	4'235	4'677	5'613	1'953	2'124	2'218	4'129
Prélèvement à la réserve comptable	-145	20	50	-120	-301	-1'369	1'730	-	-	-1'000	-	-	-	-
Réserve comptable engagée (max. 5%)	1'035	1'180	1'160	1'110	1'230	1'531	2'900	1'170	1'170	1'170	2'170	2'170	3'000	-
Réserve latente (cachée)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500	3'000	5'200	9'200
Réserves en fin d'année	1'035	1'180	1'160	1'110	1'230	1'531	2'900	1'170	1'170	1'170	2'670	5'170	8'200	9'200
	<i>Rappel: pas de poursuites en 1999 et début 2000 suite au changement de système du contentieux (effet en 2000)</i>													

La réserve comptable de CHF 1'035'000.- est une réserve autorisée par le service des communes jusqu'à concurrence de 5% des débiteurs. Celle-ci représente le 5% du solde des débiteurs au 31.12.2013.

Les pertes, remises, ADB et abandons ressortant des tableaux de bord à notre disposition donnent les indications suivantes:

Année fiscale	TB 27.06.2014 CHF	Année fiscale	TB 10.01.2014 CHF	Charges 2014 CHF	Calcul pour 2014
1998	3'331'032	1998	3'326'534	4'498	} n-3 et antérieures = 1'077'545/1'481'482 = 72.73 %
1999	3'725'007	1999	3'714'220	10'786	
2000	4'073'605	2000	4'065'652	7'952	
2001	4'081'621	2001	4'075'124	6'497	
2002	4'681'966	2002	4'678'213	3'753	
2003	4'330'608	2003	4'323'106	7'502	
2004	4'377'103	2004	4'371'964	5'139	
2005	2'818'331	2005	2'809'687	8'644	
2006	3'009'138	2006	2'996'630	12'509	
2007	2'900'626	2007	2'861'622	39'004	
2008	2'933'136	2008	2'857'450	75'686	
2009	2'343'861	2009	2'203'458	140'403	} n-2 = 403'937/1'481'482 = 27.27 %
2010	2'003'484	2010	1'789'170	214'313	
2011	1'572'247	2011	1'031'388	540'859	
2012	464'248	2012	73'146	391'102	
2013	12'835	2013	-	12'835	
	46'658'847		45'177'366	1'481'482	
2014	-	2014	-	-	
	46'658'847		45'177'366	1'481'482	

Force est de constater que la charge actuelle 2014 ressortant du tableau ci-dessus paraît sous-estimée par rapport aux derniers chiffres annuels connus; en multipliant la charge 2014 par 12/6, nous obtiendrions CHF 2'962'964.- (CHF 1'481'482 x 12 / 6).

La situation économique et les difficultés liées à l'emploi devraient théoriquement générer une augmentation des pertes sur débiteurs par rapport à l'année précédente.

Compte tenu de ce qui précède ainsi que des montants ressortant des comptes de ces dernières années (CHF 2'400'619.31 en 2013), nous inscrivons, par prudence, pour la **prévision 2014**, un montant de **CHF 3'000'000.-**.

Au vu de ce qui précède, nous prenons l'hypothèse d'une aggravation du niveau des pertes et retenons pour **la prévision 2015** ainsi que pour le **budget 2015**, le montant de **CHF 3'200'000.-** est envisagé (ce montant correspond environ à la perte moyenne des dernières années).

46XXXXX REDISTRIBUTION PART DU POT COMMUN PAR HABITANT

Ce compte a été créé pour identifier le montant encaissé par l'Etat et redistribué aux communes bénéficiaires dans le courant de l'année en cours.

Selon les informations reçues de M. Tamburini le 27.05.2014, ce compte enregistrera en 2014, un montant de **CHF 4'400'000.-**.

Pour **la prévision 2015** ainsi que le **budget 2015**, nous estimons que le montant à considérer sera la même que celui de prévision 2014, soit **CHF 4'400'000.-**.

46XXXXX REDISTRIBUTION PART DU POT COMMUN PAR EMPLOI

Ce compte a été créé pour identifier le montant encaissé par l'Etat et redistribué aux communes bénéficiaires dans le courant de l'année en cours.

Selon les informations reçues de M. Tamburini le 27.05.2014, ce compte enregistrera en 2014, un montant de **CHF 5'000'000.-**.

Pour **la prévision 2015** ainsi que le **budget 2015**, nous estimons que le montant à considérer sera la même que celui de prévision 2014, soit **CHF 5'000'000.-**.

4623000 REDISTRIBUTION FONDS DE REPARTITION INTERCOMMUNAL

La redistribution provisoire s'est arrêtée à la fin de l'année 2013. Dès 2014, un nouveau système a été mis en place.

4623050 REDISTRIBUTION FONDS DE REPARTITION INTERCOMMUNAL - RECTIFICATIFS

La redistribution provisoire s'est arrêtée à la fin de l'année 2013. Dès 2014, un nouveau système a été mis en place.

RESUME DES CHIFFRES PROPOSES AU 27.06.2014 POUR LA PREVISION 2014 ET LE BUDGET 2015 ET EVOLUTION DES RECETTES FISCALES

No de compte et libellé	2016		2015		2014				2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005		
	Projec. SFI 2016 120/80	KCHF	Budget 2015 prov. CC	KCHF	Prév. SFI au 28.05.2014 pour 2015	Budget 2014 approuvé par le CG	KCHF	Projec. SFI au 28.05.2014 pour 2014	KCHF	Ecart entre proj. SFI au 28.05.2014 et BU 14	Prév. SFI au 30.06.2013 pour 2014	KCHF	Comptes 2009 coeff. 70	KCHF	Comptes 2008 coeff. 70	KCHF	Comptes 2006 coeff. 70	KCHF	Comptes 2005 coeff. 70
400 1000	6'518	31	6'274	30	6'274	5'775	5'652	123	5'076	5'101	5'038	5'211	4'842	5'694	5'302	5'288	4'874		
400 1050																			
Total PP impôt sur la fortune	6'550	31	6'304	30	6'304	5'852	5'672	180	5'145	5'170	5'103	5'206	5'010	6'015	5'463	5'388	4'874		
400 1100	80'997		77'960		77'960	79'592	70'297	9'295	67'170	69'248	65'922	64'559	67'178	67'092	65'120	63'975	64'574		
400 1150	571		550		550	67	500	-433	62	62	-28	599	112	959	153	355	0		
Total PP impôt sur le revenu	81'569		78'510		78'510	79'659	70'797	8'862	67'232	69'310	65'994	65'158	67'290	68'051	65'273	64'330	64'574		
400 1200	743		715		715	260	650	-390	562	238	326	1'608	281	2'070	588	314	270		
400 1300	6'719		12'598		12'598	12'388	12'481	-93	12'991	12'388	10'848	9'600	9'686	8'477	7'429	6'999	5'466		
401 1310	0		0		0	0	0	0	0	0	0	8'855	0	0	0	0	0		
400 1350	29		55		55	29	50	-21	50	557	237	2'968	3'349	3'021	2'487	1'898	2'037		
400 1400	4'343		4'180		4'180	3'686	3'800	-104	3'360	3'242	2'924	2'968	3'349	3'021	2'487	1'898	2'037		
Total IPP	99'952		102'362		102'362	101'884	93'450	8'434	89'290	90'466	85'095	93'395	85'616	87'634	81'240	78'929	77'221		
401 1000	748		720		720	1'203	720	483	1'900	1'580	809	4'152	5'134	5'235	4'402	3'298	3'045		
401 1050	104		100		100	168	100	68	220	301	-134	-220	364	731	286	312	0		
Total PM impôt sur le capital	852		820		820	1'371	820	551	2'120	1'881	675	3'932	5'498	5'966	4'688	3'610	3'045		
401 1100	12'377		11'914		11'913	22'138	11'913	10'225	24'000	25'203	25'752	12'209	11'151	27'897	18'736	12'488	8'948		
401 1150	104		100		100	467	100	367	607	853	285	686	630	307	330	376	0		
Total PM impôt sur les bénéfices	12'481		12'014		12'013	22'605	12'013	10'592	24'607	26'056	26'037	12'895	11'781	28'204	19'066	12'864	8'948		
46 xxx	4'400		4'400		4'400	0	4'400	-4'400	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
46 xxx	5'000		5'000		5'000	0	5'000	-5'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
401 1200	1		37		1	1	37	-36	1	1	26	0	0	0	0	0	0		
Total PM	22'734		22'271		22'234	23'977	22'270	1'744	26'728	27'938	26'738	16'827	17'279	34'170	23'754	16'474	11'993		
402 1000	0		0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-2		
402 1100	1'558		1'500		1'500	1'492	1'500	-8	1'320	1'492	1'453	1'575	1'654	1'725	1'443	1'521	1'600		
400 1500	0		0		0	0	0	0	0	0	0	120	1'670	0	0	0	1'000		
TOTAL IMPOTS (40)	124'245		126'133		126'096	127'353	117'220	10'170	117'338	119'896	113'286	111'917	106'219	123'529	106'437	96'924	91'812		
330 0300	-3'325		-3'200		-3'200	-3'200	-3'000	-200	-3'200	-2'401	-3'498	-3'599	-3'678	-3'533	-3'820	-4'235	-4'677		
462 3000	0		0		0	4'625	0	-200	0	3'790	1'080	0	0	0	0	0	0		
462 3050	0		0		0	1'000	0	10'170	1'000	1'014	0	0	0	0	0	0	0		
Total Fonds de redistribution PM	0		0		0	5'625	0	9'970	1'000	4'883	1'080	0	0	0	0	0	0		

RESUME DES CHIFFRES PROPOSES POUR 2014

No de compte et libellé	2014					2013					
	Budget 2014 approuvé par le CG	Proj. SFI au 27.07.14 pour 2014	Prév. SFI au 30.06.13 pour 2014	Ecart entre proj. 27.06.14 et BU 14	Ecart entre proj. 30.06.13 et BU 14	Budget 2013 approuvé par le CG	Proj. SFI au 30.11.13 pour 2013	Prév. SFI au 30.06.12 pour 2013	Ecart entre proj. 30.11.13 et BU 13	Ecart entre proj. 30.06.12 et BU 13	Comptes 2013
4001000 PP, impôt sur la fortune	KCHF 5'775	KCHF 5'652	KCHF 5'076	KCHF -123	KCHF -699	KCHF 5'200	KCHF 5'135	KCHF 4'900	KCHF -65	KCHF -300	KCHF 5'214
4001050 PP, impôt sur fortune - rectificatifs	77	20	69	-57	-8	150	60	100	-90	-50	10
Total PP impôt sur la fortune	5'852	5'672	5'145	-180	-707	5'350	5'195	5'000	-155	-350	5'224
4001100 PP, impôt sur le revenu	79'592	70'297	67'170	-9'295	-12'422	65'700	66'821	66'300	1'121	600	67'429
4001150 PP, impôt sur revenu - rectificatifs	67	500	62	433	-5	360	62	500	-298	140	513
Total PP impôt sur le revenu	79'659	70'797	67'232	-8'862	-12'427	66'060	66'883	66'800	823	740	67'942
4001200 PP, cptes d'insuffisances	260	650	562	390	302	970	725	750	-245	-220	217
4001300 Impôt s/rev. frontaliers	12'388	12'481	12'991	93	603	12'833	12'575	11'695	-258	-1'138	12'298
4001310 Impôt s/rev. front. princ. échéance	0	-	0	0	0	0	-	0	0	0	0
4001350 Impôt s/rev. front - rectificatifs	29	50	50	21	21	50	50	50	0	0	-298
4001400 Impôt à la source	3'696	3'800	3'360	104	-336	3'600	3'360	3'360	-240	-240	3'242
TOTAL PP	101'884	93'450	89'340	-8'434	-12'544	88'863	88'788	87'655	-75	-1'208	88'625
4011000 PM, impôt sur le capital	1'203	720	0	-483	-1'203	1'650	1'740	1'520	90	-130	1'800
4011050 PM, impôt sur capital - rectificatifs	168	100	220	-68	52	200	300	50	100	-150	-86
Total PM impôt sur le capital	1'371	820	220	-551	-1'151	1'850	2'040	1'570	190	-280	1'714
4011100 PM, impôt sur les bénéf.	22'138	11'913	24'000	-10'225	1'862	28'200	25'237	20'500	-2'963	-7'700	26'417
4011150 PM, impôt sur bénéf. - rectificatifs	467	100	607	-367	140	450	1'000	300	550	-150	-409
Total PM impôt sur les bénéfices	22'605	12'013	24'607	-10'592	2'002	28'650	26'237	20'800	-2'413	-7'850	26'008
46xxx PM, part du pot commun par habitant	0	4'400	0	4'400	0	0	-	0	0	0	0
46xxx PM, part du pot commun par emploi	0	5'000	0	5'000	0	0	-	0	0	0	0
4011200 PM, cptes d'insuffisances	1	37	1	36	0	1	1	1	0	0	1
TOTAL PM	23'977	22'270	24'828	-1'707	851	30'501	28'278	22'371	-2'223	-8'130	27'723
4021000 Taxe foncière	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4021100 Impôt foncier PM	1'492	1'500	1'320	8	-172	1'450	1'415	1'450	-35	0	1'537
4001500 Prlvmt provision débiteurs impôts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL IMPÔTS (40)	127'353	117'220	115'488	-10'133	-11'865	120'814	118'481	111'476	-2'333	-9'338	117'885
3300300 Remises / rectificatifs / non-valeurs / ADB	-3'200	-3'000	-3'200	200	0	-3'500	-3'000	-3'600	500	-100	-2'401
4623000 Fonds de redistribution PM	4'625	0	0	-4'625	-4'625	2'800	3'765	2'500	965	-300	3'790
4623050 Fonds de redistribution PM - rectifs	1'000	0	1'000	-1'000	0	0	1'092	1'500	1'092	1'500	1'014

Les prévisions du Service financier se fondent sur des modèles basés sur des chiffres connus lors de leur élaboration; ils comportent en principe une certaine prudence. Ils tiennent néanmoins compte d'une estimation du rattrapage (favorable ou défavorable) des années antérieures lié au système praenumerando.

Pour rappel, la présente note est mise à jour mensuellement à partir du 30 juin de chaque année; nous ne disposons pas d'informations suffisamment fiables plus tôt.

Des entretiens avec le Chef du Service des contributions de l'Etat et les Chefs des services des villes auront lieu afin de comparer l'évolution de la situation.

René Barbezat